



SEGMENTATION DE L'OFFRE VITICOLE FRANCAISE
Appellations d'Origine et Vins de Pays

*Les Vignerons Indépendants de France votent une motion
sur la gestion des conditions de production des vins de pays.*

Ayant pris connaissance de la position du Comité National « vins » de l'INAO des 1er et 2 juin 2006 concernant la segmentation de l'offre des AOC, le Conseil d'Administration de Vignerons Indépendants de France, réuni les mercredi 5 et jeudi 6 juillet dernier en Savoie, a examiné les différents scénarii consistant à expertiser les voies futures probables de gestion des conditions de production des vins de pays en France dans le cadre d'une nouvelle segmentation.

Après un long débat, le Conseil d'Administration de Vignerons Indépendants de France :

- souhaite rappeler que le mouvement appelle de ses vœux et ce depuis longtemps une réforme de fond de la segmentation de l'offre de la viticulture française, rendue aujourd'hui indispensable.
- souligne que cette segmentation de l'offre doit absolument répondre aux attentes du marché et surtout des consommateurs.
- demande que soit clairement distingué :
 - D'une part les vins relevant d'une logique de marché - « Marketing de la demande », pour lesquels les conditions de production et de commercialisation doivent être assouplies de manière non négligeable.
 - D'autre part les vins relevant d'une logique de terroirs -« marketing de l'offre ».
- demande expressément que, pour ces deux types de produits, la transparence auprès des consommateurs, la véracité et la clarté de tous les termes indiqués sur les étiquettes soient défendues.
- souligne que ces deux catégories doivent trouver maintenant leur traduction dans deux cadres réglementaires bien distincts.
- demande, en attendant cette traduction qui doit faire l'objet d'une large concertation et d'un consensus politique fort, que la catégorie des vins de pays ne soit pas aujourd'hui gérée dans le cadre du nouvel Institut de la Qualité.
- affirme que les Vignerons Indépendants veulent jouer un rôle majeur dans la concertation.
- réaffirme leur attachement à une qualification qualitative des exploitations viticoles récompensant l'engagement des vignerons dans une démarche plus contraignante.